

Compte rendu du 26 octobre 2007

Présents : Rémi Bridot, Magali Conéjéro, Paul-Marie Cuinet, Perrine Evesque, Jordane Tourtet, Antoine Ravix, Aude Sapet, Eric Bridot

Excusés et représentés : Guillaume Teissier, Nicolas Masson, Véronique Calleja, Marie Monestier

Suivant l'ordre du jour porté sur les convocations, Magali Conéjéro commence par lire les statuts. Ils sont ensuite discutés, deux modifications sont apportées qui sont immédiatement signifiées.

- Article 9 : le conseil d'administration doit être composé de 6 membres **au moins**

- Article 12 : **seule l'AG extraordinaire est habilitée à proposer et à adopter une révision des statuts**

Les statuts sont ensuite soumis au vote et approuvés à l'unanimité des présents et des représentés.

Le montant de la cotisation est fixé à 5 euros, à régler par chèque ou en espèces le 15 décembre au plus tard auprès du trésorier.

A lieu ensuite l'élection du conseil d'administration, qui doit être composé de 6 membres au moins.

Se présentent :

Calleja Véronique

Conéjéro Magali

Evesque Perrine

Masson Nicolas

Ravix Antoine

Tourtet Jordane

Teissier Guillaume

Les 7 candidats sont élus à l'unanimité des présents et des représentés.

A lieu ensuite l'élection du bureau.

Se présentent :

Au poste de président : Evesque Perrine

Au poste de secrétaire : Conéjéro Magali

Au poste de secrétaire adjointe : Tourtet Jordane

Au poste de trésorier : Masson Nicolas

Les 4 candidats sont élus à l'unanimité des présents et des représentés.

L'association ALTER est créée.